

Image not found or type unknown



## Quorum d une AG non respecté

Par **Jpbmls**, le **06/07/2018 à 19:45**

Bonsoir  
Je souhaite avoir des informations sur les AG d une sas le corum de 50 % pas atteint 40 % des copropriétaires présents et ils veulent modifier les statuts comme ç est très tendu à quel tribunal doit t on s adresser pour se défendre merci de vôtre réponse cordialement

Par **morobar**, le **07/07/2018 à 07:35**

Bonjour,  
Dans une SAS il n'y a pas de copropriétaires mais des actionnaires.  
S'il s'agit d'une copropriété immobilière c'est toujours le TGI qui est compétent.

Par **Jpbmls**, le **07/07/2018 à 07:47**

Bonjour merci de vôtre réponse cordialement Bernad Jean Pierre